



Vous désirez apporter votre contribution au sein du réseau de la santé et des services sociaux durant la pandémie de COVID-19?

Si vous êtes une personne :

- non inscrite au Tableau des membres de l'Ordre depuis moins de 5 ans
- âgée de moins de 70 ans

Soumettez votre candidature en cliquant ici :
<https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>

Si votre candidature est retenue par un établissement :

- faites une demande d'autorisation spéciale pour urgence sanitaire à l'Ordre
- une fois remplie, la transmettre à oiiaq@oiiaq.org,

Cliquez [ici](#) pour accéder à l'Arrêté ministériel

**Au terme de l'étude de votre demande :
conditions et modalités**

**Vous n'êtes plus membre de l'Ordre
depuis moins de 5 ans**

Autorisation spéciale accordée
(Formulaire rempli et signé par l'autorité de l'Ordre)

Vous n'êtes pas membre de l'Ordre, mais vous êtes tenu
aux mêmes obligations déontologiques et autres lois et
règlements encadrant la profession

**Vous devez présenter
votre autorisation spéciale à l'établissement
ayant retenu votre candidature**

**L'Ordre transmet au MSSS
toutes les autorisations spéciales accordées**